

# **Rapport d'activités du comité de l'ACIL**

## **Novembre 2011-Octobre 2012**

### **I. Membres et organisation**

Élu lors de l'assemblée générale du 16 novembre 2011, le comité de l'ACIL était composé de Joanne Chassot (présidente), Véronique Rohrbach (secrétaire), Hugues Poltier (trésorier), Brigitte Maire, Valentine Nicollier, Alexei Prikhodkine, Alberto Roncaccia, Saffia Shaukat et Olivier Thévenaz.

Suite au départ de Véronique en cours d'année, Valentine a repris le secrétariat, secondée par Saffia.

### **II. Réunions et contacts avec les autres corps et les autorités académiques**

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à huit reprises en séances ordinaires. Des membres du comité se sont en outre vu-e-s à plusieurs occasions pour des séances de travail sur des dossiers spécifiques.

Le comité a rencontré plusieurs fois le Décanat ou certains de ses membres pour travailler sur un document clarifiant les conditions de travail des assistant-e-s.

Des membres du comité ont rencontré le comité d'ACIDUL lors des rencontres inter-associations chaque semestre afin de discuter des dossiers en cours. Des rencontres et échanges ont également eu lieu avec le comité de l'ACISSP, toujours principalement concernant la question des conditions de travail des assistant-e-s, mais aussi concernant celle de la stabilisation des MA en MER.

La coordination entre le comité de l'ACIL et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est faite par le biais de trois membres portant les deux casquettes (Alberto, Joanne, Saffia).

### **III. Dossiers et activités**

#### **1. Statut et conditions de travail des assistant-e-s diplômé-e-s**

Le dossier qui a continué d'occuper le comité cette année est celui du statut et des conditions de travail des assistant-e-s. Suite aux résultats du questionnaire soumis aux AD en octobre 2011, et dont la synthèse a été publiée sur le site de l'association, l'ACIL a proposé au Décanat de travailler ensemble à la rédaction d'un document rappelant et clarifiant les fonctions et tâches des AD. Originellement envisagé sous la forme d'une « charte », ce document a finalement été conçu comme un complément explicatif au cahier des charges, reprenant et remplaçant le document similaire co-signé par l'ACIL et le Décanat en 2007 suite au nouveau Règlement sur les assistant-e-s (« Explications et commentaires sur le cahier des charges-type pour les assistants en Lettres », disponible sur le site de l'ACIL). Après plusieurs séances de discussion et autant de versions successives, l'ACIL attend toujours une nouvelle rencontre avec le Vice-doyen Spaltenstein pour arriver à un document final qui satisfasse les deux parties et puisse être annexé aux contrats des AD nouvellement engagé-e-s ainsi qu'aux autres AD et aux président-e-s de section.

Lors de ses échanges avec le Décanat, l'ACIL a continué d'insister sur la nécessité de travailler sur le cahier des charges lui-même. Devant le constat que pour nombre d'AD le cahier des

charges est un document finalement peu utile (car souvent oublié, insuffisamment détaillé, irréaliste, voire carrément incorrect) et que la nature des tâches incombant aux AD varie passablement d'une section à l'autre, l'ACIL a relevé régulièrement l'importance d'inciter les sections à travailler sur un modèle de cahier des charges-type recensant et détaillant les diverses tâches potentiellement dévolues aux AD. Le but de cette démarche est d'abord de pousser les sections à mener une vraie évaluation des tâches assumées par les AD (suite au constat, basé sur l'enquête de 2011, qu'un tiers des répondant-e-s jugent ne pas disposer des 50% réglementairement dévolus à la recherche doctorale), et ensuite de favoriser plus de transparence ainsi qu'une répartition équitable des tâches assumées par les différent-e-s AD d'une section. De plus, l'ACIL a insisté sur l'importance que le cahier des charges soit réévalué régulièrement (par exemple une fois par année, voire par semestre si les tâches changent) afin qu'il serve véritablement de document officiel de référence.

Une autre question relative aux doctorant-e-s plus généralement est celle de la supervision. En l'absence de toute description claire et formelle des modalités de supervision (en dehors de l'Art. 66bis du Règlement d'Etudes en Faculté des Lettres, qui établit que « Le candidat renseigne son directeur de thèse au moins une fois par an sur l'avancement des travaux. Le directeur de thèse y donne suite en apportant suggestions et critiques »), l'ACIL a demandé au Décanat de réfléchir sur la possibilité de formaliser davantage la supervision, par exemple au travers d'une forme d'évaluation régulière et obligatoire. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un questionnaire (conçu avec l'aide du CSE) rempli en parallèle par les doctorant-e-s et les directeurs-rices de thèse, ou d'un bref rapport rédigé conjointement. Le but n'est pas de « scolariser » le doctorat ou de réglementer outre-mesure la relation directeur-rice/doctorant-e, mais d'inciter à un minimum d'échange et de donner une base formelle de discussion aux doctorant-e-s qui rencontreraient des difficultés avec leur directeur-rice.

Le comité a par ailleurs réitéré ses inquiétudes quant aux conditions de travail des AD, ainsi que ses demandes et propositions pour y remédier, lors de la deuxième Journée de la Recherche, dont le thème était justement le doctorat. Déjà représentée lors de la Journée de la Recherche 2011 au travers de certain-e-s de ses membres qui y ont assisté et sont fréquemment intervenu-e-s, l'ACIL a participé de manière officielle à la Journée 2012 sur la sollicitation des organisatrices, Anne Bielman et Alexandrine Schniewind. La participation de Joanne aux deux tables rondes portant sur diverses questions liées au doctorat en lettres a permis à l'ACIL de présenter les résultats de l'enquête de 2011, de dresser un tableau des problèmes et d'échanger des idées avec des membres du Décanat et du Rectorat, des professeur-e-s et des doctorant-e-s de la faculté ainsi que des représentant-e-s d'autres organes (CUSO, bureau de l'égalité, FNS). Le rapport du Décanat sur cette journée devrait être prochainement disponible sur le site de la Faculté.

## **2. Participation à l'auto-évaluation de la Faculté**

L'ACIL joue par ailleurs un rôle significatif dans l'auto-évaluation de la faculté : deux membres du comité, Valentine et Olivier, sont les représentant-e-s du CI dans la commission d'auto-évaluation, et l'ACIL a par ailleurs été sollicitée pour donner son opinion sur de nombreux points du canevas du rapport d'auto-évaluation. Nous espérons ainsi pouvoir contribuer à faire progresser la situation du CI dans son ensemble, notamment par la favorisation des conditions de recherche (décharge d'enseignement, mesures de soutien à la recherche), et à résoudre les problèmes liés au statut des AD (notamment la question du temps partiel, et le très faible taux de thèses achevées après cinq ans d'assistantat). Le Décanat considère par ailleurs la question du doctorat comme prioritaire pour les prochaines années, dans la mesure où les financements seront accordés en fonction du nombre de thèses achevées (par rapport aux thèses inscrites), et semble

de ce fait motivé à améliorer les conditions-cadres du doctorat. L'ACIL aura un rôle décisif à jouer dans ce chantier.

### **3. Election des représentant-e-s du CI dans les commissions**

Suite au changement de procédure dans l'élection des représentant-e-s du CI dans les commissions de présentation (selon laquelle l'ACIL s'adresse désormais à l'ensemble du CI, et non directement aux sections, dans ses appels à candidatures), l'ACIL est heureuse de constater que le nouveau système marche bien et que lors de votes électroniques la participation est relativement haute (entre 60 et 90 personnes à chaque vote). Même si les représentant-e-s élu-e-s restent le plus souvent des membres de la section concernée directement par le poste mis au concours, le nombre de candidatures « externes » ainsi que le nombre global de votant-e-s montrent que le CI se sent généralement concerné par ces élections.

### **4. Soutien et information aux membres nouvellement engagés**

Sur la suggestion faite par une membre du CI lors de l'assemblée générale de 2011, le comité a réfléchi à l'idée de mettre sur pied un système d'accueil des nouveaux-elles AD chaque début d'année académique ou chaque semestre. L'idée serait qu'une équipe de volontaires (de préférence des AD plus avancé-e-s) s'occupe de prendre contact personnellement avec les AD débutant leur contrat à l'UNIL afin de leur donner des informations de base, et de devenir leur personne de contact pour toute question ou problème futur. Cela permettrait d'assurer une meilleure communication et information concernant les questions touchant les AD (un autre problème constaté par le questionnaire de 2011) et, accessoirement, de mieux faire connaître l'ACIL. Cette procédure pourrait par ailleurs être élargie aux premier-e-s assistant-e-s, maître-assistant-e-s et MER nouvellement engagé-e-s à l'UNIL. Bien que le comité souscrive complètement à cette idée, il n'a pas encore entamé de véritables démarches pour mettre ce système sur pied, faute de temps et de disponibilité. Cela reste un objectif à développer pour le futur comité.

Pour le comité de l'ACIL  
19 novembre 2012  
Joanne Chassot